

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 69-246 /PR-SGG

du 25 Septembre 1969

fixant la date d'ouverture de la
deuxième session ordinaire du Conseil
Economique et Social pour l'année 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU l'Ordonnance N°35/PR du 8 novembre 1967, portant institution, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social ;
- VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le règlement intérieur du Conseil Economique et Social,

DECRETE :

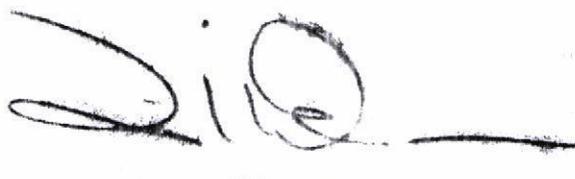
Article 1er - La deuxième session ordinaire pour l'année 1969 du Conseil Economique et Social sera ouverte le vendredi 3 octobre 1969 à 10 heures.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6
CES 5 - Ministères 10 - SGG 4
SGM 10 - SGPR-IAA-Gde Chanc.3
DCCT-DN 2 - Trésor 4 - CF 1
DB-DC-Solde-JORD 4 - DGAJL 2
DEP-Dtion Stat. 4.



Emile-Derlin ZINSOU